

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « GROUPE D'EXCELLENCE SANATA » en abrégé «
G E S »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA
PALMERAIE, Lot 1710, Ilot 94

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/01/2023 , et enregistrés au CEPICI le 24/01/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GROUPE D'EXCELLENCE SANATA

» en abrégé « G E S »

Objet : Enseignement Général
Enseignement Technique Enseignement
Professionnel

Enseignement Primaire
Enseignement Préscolaire

Formation qualifiante

L'Etude, la formation, le perfectionnement, les conseils, l'assistance, le recrutement, la publication tendant à faire connaître et appliquer les techniques modernes de l'enseignement et de l'apprentissage

La validation des acquis professionnels (VAP)
ou la validation des acquis d'expérience (VAE)

La formation professionnelle continue (FPC).

Et pour la réalisation de l'objet social :

le partenariat, la représentation.

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet

social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA PALMERAIE, Lot 1710, Ilot 94

Dirigeant(s) M COULIBALY DIATIKIBA IBRAHIM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-00764 du 07/02/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°10520/GTCA/RC/2023 du 07/02/2023

